

17-MAY-2007

10-MAR-2008 Avis de modification - changement de titulaire

Quatic Chemicals  
SERIES 3006

LIQUIDE

BIOCIDE INDUSTRIEL

COMMERCIAL

GARANTIE:

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one ..... 1,13%  
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one ..... 0,37%

N° D'HOMOLOGATION 17695  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT                      CORROSIF

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET:

No LOT:

**Avis de modification**

~~QUATIC INDUSTRIES INC.  
23 ADMIRAL PLACE  
GUELPH, ONTARIO  
N1G 4N4~~

NCH Canada Inc.  
247 Orenda Rd  
Brampton ON  
L6T 1E6

~~TEL: (519) 821-7780  
1-800-265-8392~~

~~FAX: (519) 821-7784  
WEB: www.quatic.com~~

POUR UNE URGENCE CHIMIQUE, CONTACTER CANUTEC (613)996-6666

## **MODE D'EMPLOI:**

### **Traitement de l'eau des tours de refroidissement**

En présence d'une prolifération microbienne ou d'algues dans l'eau des tours de refroidissement, **Quatic Chemicals Series 3006 Liquid Industrial Biocide** doit être versé en doses massives au taux de 250-700 mL par 1000 L d'eau circulante. Il convient de poursuivre le traitement en doses massives d'entretien périodiques de 100-200 mL par 1 000 L, une fois par semaine. Traitement des liquides d'usinage aqueux de l'industrie de la transformation des métaux (type soluble et émulsifiable) : ces fluides sont généralement préparés par dilution de concentré 1 :40-1 :60 dans l'eau. Dans un circuit visiblement encrassé, utiliser une dose initiale de 400 mL- 1 L de **Quatic Chemicals Series 3006 Liquid Industrial Biocide** par 1 000 L de fluide, suivi d'une dose d'entretien subséquente de 200 mL par 1 000 L, aux quatre semaines.

### **ENTREPOSAGE:**

Ne pas contaminer l'eau, les aliments de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Le versage brut est interdit. Ne pas réutiliser les contenants vides.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Une probabilité de dommage aux muqueuses pourrait contre-indiquer un lavage gastrique. L'intervention peut nécessiter des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions.

### **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Dangereux s'il est ingéré. Irritant grave pour les yeux. **SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.** Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

### **PREMIERS SOINS:**

En cas de contact avec la peau ou les yeux, bien laver avec de l'eau. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison. En cas d'ingestion, boire du lait, des blancs d'oeuf, une solution de gélatine ou de grandes quantités d'eau. Appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )